Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 028-212803910-20260605-DELIB_2026_023-DE

Ville de TOURY

République Française

Département de l'EURE-ET-LOIR

Arrondissement de CHARTRES

Commune de TOURY

Délibération N° **2026-023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 05 juin 2026

Conseillers en exercice : 23
Présents : 21
Votants : 23

Objet : Constitution d'une commission d'Appel d'Offres et des Procédures Adaptées pour les communes de moins de 3 500 habitants

Le vendredi 05 juin 2026 à 20 heures, le Conseil municipal de la commune de Toury, légalement convoqué par Monsieur le Maire, le 27 mai 2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Roland SCHACH, Maire de Toury, en son lieu habituel de séance.

PRÉSENTS : M. Roland SCHACH, M. Antoine BOCQUÉHO, Mme Adelaïde SZOT, M. William CARRÉ, Mme Christine ANFRIE, Mme Marie-Thérèse PINCELOUP, M. Robert FORTIN, M. Thierry FLEUREAU, Mme Sandrine CHAMBOLLE, Mme Olivia GEOFFROY, Mme Virginie GUILLOTTE, Mme Angélique DUPRÉ, M. Arnaud LANGLOIS, M. Gaëtan TOULGOAT, M. Frédéric BERTEAU, Mme Agnès CHAMPEAU, M. Sylvain RÉMY, Mme Sheridane GOUMARD, M. Bruno GUITTARD, Mme Delphine BRETON, M. Laurent LECLERCQ, Mme Myriam NGASSEU-LIMAM, M. Mohsine IALLOUCHEN.

ABSENTS EXCUSÉ : Mme Olivia GEOFFROY, Mme Agnès CHAMPEAU

ABSENT : Sans objet

Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pouvoir a été donné par : Madame Olivia GEOFFROY à Madame Sandrine CHAMBOLLE, Madame Agnès CHAMPEAU à Madame Marie-Thérèse PINCELOUP

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Frédéric BERTEAU

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 028-212803910-20260605-DELIB_2026_023-DE

Le Conseil municipal,

Vu les dispositions de l'article L. 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 du même code,

Monsieur le Maire propose que l'intitulé de cette commission soit élargi et propose de la nommer « Commission d'Appels d'Offres et des Procédures Adaptées ».

Vu les dispositions de l'article L. 1411-5 II du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, Président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
Vu les dispositions de l'article D. 1411-4- 1er alinéa du C.G.C.T. prévoyant que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, à condition que le nombre de suppléant soit égal à celui des titulaires,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,
Il s'agit d'une élection sur la base d'une liste bloquée, sans panachage, ni vote préférentiel.

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la Commission d'Appel d'Offres et des Procédures Adaptées (C.A.O.P.A.).

La liste Toury présentée par Monsieur Roland SCHACH :
- M. Antoine BOCQUÉHO (Titulaire)
- M. Arnaud LANGLOIS (Titulaire)
- M. Laurent LECLERCQ (Titulaire)

- M. Frédéric BERTEAU (Suppléant)
- M. Gaëtan TOULGOAT (Suppléant)
- M. Bruno GUITTARD (Suppléant)

Conformément à l'article L. 2121-21 du C.G.C.T., l'élection des membres de la commission d'appel d'offres se déroule au scrutin secret sauf si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ». Monsieur le Maire propose aux élus présents, un vote à main levée accepté à l'unanimité.

Il est ensuite procédé au vote et au décompte de voix :
Nombre de votants : 23
Bulletins blancs ou nuls : 0
Suffrages exprimés : 23
Ainsi répartis :
La liste « Toury » obtient : 23 voix

Sont ainsi déclarés élus :
La liste Toury présentée par Monsieur Roland SCHACH :
- M. Antoine BOCQUÉHO (Titulaire)
- M. Arnaud LANGLOIS (Titulaire)
- M. Laurent LECLERCQ (Titulaire)

- M. Frédéric BERTEAU (Suppléant)
- M. Gaëtan TOULGOAT (Suppléant)

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 028-212803910-20260605-DELIB_2026_023-DE

- M. Bruno GUITTARD (Suppléant)

Pour faire partie, avec Monsieur le Maire, Président de droit de la Commission d'Appel d'Offres et des Procédures Adaptées.

- **PRÉCISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dessus.
Pour Extrait Conforme

Le Maire,

MAIRIE DE TOURY 28310

Roland SCHACH

Le secrétaire de séance,

Frédéric BERTEAU

Acte rendu exécutoire :
- **Affiché le :**
- **Transmis au représentant de l'État le :**

Le Maire,
Roland SCHACH

MAIRIE DE TOURY 28310